

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 487

21 février 2015

### SOMMAIRE

<b>Actio</b> .....	<b>23337</b>	<b>EHN Liberty S.C.I.</b> .....	<b>23336</b>
<b>Altisource Technology Solutions S.à r.l.</b> .....	<b>23362</b>	<b>EI Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>23335</b>
<b>Aquasourca S.A.</b> .....	<b>23337</b>	<b>Elba Lux S.à r.l.</b> .....	<b>23336</b>
<b>CEP III Investment 16 S.à r.l.</b> .....	<b>23334</b>	<b>Energy Services S.à r.l.</b> .....	<b>23336</b>
<b>CERSI S.A.</b> .....	<b>23330</b>	<b>Enfo S.C.I.</b> .....	<b>23336</b>
<b>Chapeau Moderne Entreprise de Toiture S.à r.l.</b> .....	<b>23331</b>	<b>Entreprise de Charpente Zloic-Hoffmann S.à r.l.</b> .....	<b>23334</b>
<b>Consult Informatic S.A.</b> .....	<b>23331</b>	<b>E.S.I. Equine Shipping International S.à r.l.</b> .....	<b>23336</b>
<b>CONTENTE Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>23331</b>	<b>European Financial and Partners S.A. So- parfi</b> .....	<b>23334</b>
<b>CORDET Lending S.à r.l.</b> .....	<b>23332</b>	<b>Euroscale Investments S.A.</b> .....	<b>23335</b>
<b>Cordius</b> .....	<b>23333</b>	<b>EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH</b> ...	<b>23333</b>
<b>Cortem International S.A.</b> .....	<b>23330</b>	<b>GS Tele I S.à r.l.</b> .....	<b>23351</b>
<b>Dafere Limited</b> .....	<b>23332</b>	<b>GVBB Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>23373</b>
<b>Damro Technology S.à r.l.</b> .....	<b>23330</b>	<b>Lemon Tree S.A.</b> .....	<b>23372</b>
<b>Deluco</b> .....	<b>23333</b>	<b>Neptune Property Venture S.à r.l.</b> .....	<b>23346</b>
<b>Deutsche Hausmann S.à r.l.</b> .....	<b>23331</b>	<b>NoNo Holding S.à r.l.</b> .....	<b>23342</b>
<b>DigiFFuse S.à r.l.</b> .....	<b>23332</b>	<b>Orkor Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>23337</b>
<b>Dörr Lux S.à r.l.</b> .....	<b>23334</b>	<b>Raeti Holding Europe S.A.</b> .....	<b>23340</b>
<b>Drawers Patent &amp; Process S.A.</b> .....	<b>23330</b>	<b>SBSAL S.à r.l.</b> .....	<b>23376</b>
<b>Eairy Moar S.à r.l.</b> .....	<b>23350</b>	<b>Strategic Partners Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>23352</b>
<b>EcoEnergy Luxembourg Invest S.A.</b> .....	<b>23335</b>		

**Drawers Patent & Process S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 185.427.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission de mon mandat d'administrateur de la société Drawers Patent & Process S.A. avec effet au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

François GEORGES.

Référence de publication: 2015011206/10.

(150012619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Damro Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 104.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011212/10.

(150013560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Cortem International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 114.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORTEM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015011190/12.

(150013465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**CERSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 43.219.

*Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2012*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de procéder aux nominations suivantes:

*Administrateurs*

- Mme BABA AHMED Kéméra, domiciliée 24, Résidence Gambetta, F-54190 Villerupt.
- MIDEV S.A., domiciliée 1b, bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, représentée par Mme BABA AHMED Kéméra
- Mme RENARD Claudine, domiciliée 31, rue de la Pologne, B-5340 Faulx-les-Tombes

*Administrateurs-délégués*

- MIDEV S.A., domiciliée 1b, bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, représentée par Mme BABA AHMED Kéméra
- Mme RENARD Claudine, domiciliée 31, rue de la Pologne, B-5340 Faulx-les-Tombes

*Commissaire aux comptes*

- M. VERDINI Mehdi, domicilié 14, place Jeanne d'Arc, F-54190 Villerupt
- jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année deux mille dix-sept.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Claudine RENARD

Référence de publication: 2015011168/22.

(150012570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**CONTENTE Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 50.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011183/10.

(150013561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Chapeau Moderne Entreprise de Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 127.388.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011170/10.

(150013255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Consult Informatique S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 28.976.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 30 décembre 2014*

Les administrateurs Maître Pierre THIELEN, Maître Jean-Luc SCHAUS et Madame Diane BINTZ démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs;

Le commissaire aux comptes Maître Daniel SCHON démissionne avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015011182/14.

(150012792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Deutsche Haussmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 105.031.

- Mme. Nahima Bared, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 2 janvier 2015.

- Le nouveau mandat de Mme Nahima Bared prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Mme. Nathalie Bausch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Klaus Michael Vogel, avec effet au 2 janvier 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Nathalie Bausch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2015011202/20.

(150013436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**DigiFFuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7258 Helmsange, 2, rue des Pommiers.  
R.C.S. Luxembourg B 110.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
Gérant technique

Référence de publication: 2015011203/12.

(150012883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**CORDET Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 189.349.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 15 janvier 2015, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 16 janvier 2015, sous la référence L150010355:

Par résolutions prises en date du 13 janvier 2015, l'associé unique a pris la décision de nommer Tommy Persson, avec adresse au 10 Villagatan, 114 32 Stockholm, Suède, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011185/16.

(150013019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Dafere Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 57.553.

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 septembre 2014*

**ADMINISTRATEURS:**

- Démission de M. Cornélius Martin BECHTEL de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- Démission de M. Sinan SAR de son mandat d'administrateur.
- Nomination de M. Fabrice GEIMER, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- Nomination de M. Roberto CHIAPPALONE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 15 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean Fell jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES:**

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Kohnen & Associés S.à r.l., de la société à responsabilité limitée R.C.S. Luxembourg B 114190 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
- Veuillez prendre note de la nouvelle adresse: L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

*Pour DAFERE LIMITED S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015011210/26.

(150012763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Deluco, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 170.857.

—  
*Extrait des résolutions prises en date du 19 janvier 2015*

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandai de gérant de catégorie B avec effet au 9 décembre 2014.

- Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (B), employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet au 9 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

DELUCO

Référence de publication: 2015011214/15.

(150012724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 153.299.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 15 décembre 2014 les décisions suivantes:

- reconnaître que M. Jean-Philippe Gachet, M. Tony Roy et M. Daniel Boone ont démissionné de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat;

- Nommer M. Klaus Dieter Schupp, né le 22 mars 1968 à Neuenstadt, Allemagne, ayant son adresse au 87 Im Brauweilerfeld, D-50129 Bergheim Glessen, Allemagne, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011242/17.

(150012609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 19 janvier 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

*Pour CORDIUS*

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015011186/22.

(150013069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Entreprise de Charpente Zloic-Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5360 Schrassig, 1, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 41.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011254/10.

(150013556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Dörr Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 101.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011218/10.

(150013558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 4.634.546,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.145.

## EXTRAIT

Nelson Bidco Limited, associé unique de la Société, a changé sa dénomination en RAC Bidco Limited, avec effet au 29 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CEP III Investment 16 S.à r.l.*

Référence de publication: 2015011167/13.

(150013211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 1, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société anonyme EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI, établie et ayant son siège social à L-9942 BASBELLAIN, 1, Duarrefstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 107105.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015011268/21.

(150013301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**EcoEnergy Luxembourg Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 154.743.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société EcoEnergy Luxembourg Invest S.A., 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 31 décembre 2014 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2015011228/11.

(150013151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**El Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.318.

Par contrat d'apport de parts sociales du 11 décembre 2014, Madame Susan Harmsworth a apporté 24.085 (vingt-quatre mille quatre-vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à El Spa Investment, Ltd, une société sous la forme juridique de exempted company, régie par les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, enregistrée au Registre des Sociétés des Îles Caïmanes sous le numéro MC-293665.

En conséquence la répartition du capital est la suivante:

- 1.224.085 parts sociales de la Société, sont détenues par El Spa Investment, Ltd, pré-mentionnée.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011244/14.

(150013430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Euroscale Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.761.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «EU-ROSCALE INVESTMENTS S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2015. Relation: EAC/2015/433.

- que la société «EUROSCALE INVETMENTS S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113 761,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 20 avril 2006, sous le numéro 792 et page 37978. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 25 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 06 janvier 2009, sous le numéro 17 et page 812,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011269/29.

(150012407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**E.S.I. Equine Shipping International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 76.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011226/10.

(150013557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Energy Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 178.618.

Les comptes annuels pour la période du 28 juin 2013 (date de constitution) au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011236/11.

(150013375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 129.144.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

46A, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Luxembourg

vers le

12, rue Jean Engling  
L-1466 Luxembourg  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Christina Horf.

Référence de publication: 2015011232/16.

(150013262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**Enfo S.C.I., Société Civile Immobilière,  
(anc. EHN Liberty S.C.I.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 675, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg E 4.103.

**DISSOLUTION**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014*

Il résulte dudit procès-verbal que la société n'a plus d'activités depuis le 3 avril 2014 et que les associés ont décidé en conséquence, à l'unanimité, la dissolution et la liquidation de la prédite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Ender Ulcun

Référence de publication: 2015011237/17.

(150013157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---



**Aquasourca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.813.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 décembre 2014.*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social de la Société du 1, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg au 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015011094/13.

(150012681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 60.409.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21.01.2015.

*Pour extrait conforme*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015011073/17.

(150013502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**Orkor Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.681.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December,  
before us Me Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mitha Shuku Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, VG1110 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 12 and 15 December 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orkor Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 29 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of 19 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177681 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 6 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1375 of 28 May 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of five hundred ninety-eight thousand seven hundred sixty-nine euro (EUR 598,769.-) by Mitha Shuku Investment Ltd and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of five hundred ninety-eight thousand seven hundred sixty-nine euro (EUR 598,769.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of five hundred ninety-eight thousand seven hundred seventy euro (EUR 598,770.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred two (12,502) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mitha Shuku Investment Ltd (agissant comme agent (nominée) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 12 et 15 décembre 2014.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orkor Luxco 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1735 du 19 juillet 2013 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177681 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1375, en date du 28 mai 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 598.769,-) par Mitha Shuku Investment Ltd à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-neuf euros (EUR 598.769,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-dix euros (EUR 598.770,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2933. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010042/145.

(150011575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

**Raeti Holding Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 182.366.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

THERE APPEARED

BRIGHT GLOBAL S.A., a British Virgin Islands limited liability company, duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 149597 (the "Appearing Party"),

here represented by Mr. Max MAYER, a notary clerk, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 16<sup>th</sup> December 2014 (the "Proxyholder").

Such Appearing Party is the sole shareholder of RAETI HOLDING EUROPE S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), duly incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.366, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 204, page 9773 on 23<sup>rd</sup> January 2014 and have not been amended since that time (the "Company").

The Appearing Party representing the whole share capital requires the Notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts to five hundred thousand Euro (EUR 500,000,-) divided in fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,-) each, fully paid up.

2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.

3. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.

4. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

5. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.

6. That in that capacity, the Appearing Party requests the Notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for all of the known liabilities of the Company.

7. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.

8. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.
9. That the full and complete discharge is granted to the sole director and auditor of the Company for the execution of their respective mandates up to this day.
10. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.
11. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.-.

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Proxyholder of the Appearing Party known to the Notary by its name, first name, civil status and residence, the Proxyholder of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné (ci-après le "Notaire").

#### A COMPARU

BRIGHT GLOBAL S.A., la société à responsabilité limitée de droit étranger, dûment incorporée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 149597 (ci-après la "Personne Comparante"),

ci-représentée par Monsieur Max MAYER, le clerc de notaire de résidence professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 16 décembre 2014 (ci-après le "Mandataire").

Telle Personne Comparante est l'actionnaire unique de RAETI HOLDING EUROPE S.A., une société anonyme luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.366, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 janvier 2014, sous numéro 204, page 9773 et n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la "Société").

La Personne Comparante, représentant la totalité du capital social, demande le Notaire d'acter les déclarations et les constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinquante mille (50,000) actions, ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, entièrement libéré.
2. Que selon le registre des actionnaires de la Société la Personne Comparante est l'actionnaire unique de la Société.
3. Que la Personne Comparante, en tant que l'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat suivie de sa mise en liquidation.
4. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.
5. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.
6. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entier approvisionnement des dettes connues de la Société.
7. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'actionnaire unique.
8. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et achevée.
9. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.
10. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.
11. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Coûts et frais*

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement 1.600,- EUR.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit Mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 janvier 2015. Relation GAC/2015/123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015010134/110.

(150011036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**NoNo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 193.702.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Monsieur Martial Vuillaume, né le 28 février 1952 à Grandfontaine, Suisse, demeurant au 37 D Cité Pierre Frieden, L-6673 Mertert,

ici représenté par Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Strassen, le 7 janvier 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «NoNo Holding S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

### 6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### 6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### 6.4 Indivisibilité des parts sociales / Usufruit

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Il est expressément prévu que la propriété de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sociale sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sociale sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit"
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété"

### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de chaque catégorie est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 11h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice



net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Monsieur Martial Vuillaume, prénommé, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Par exception, la première année sociale débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente-et-un décembre deux mille quinze.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

#### *Décisions des associés*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Martial Vuillaume, né le 28 février 1952 à Grandfontaine, Suisse, demeurant au 37 D Cité Pierre Frieden, L-6673 Merttert.

##### *Gérant de catégorie B:*

- Ciaman S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 193.323.

2. Le siège social de la Société est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1186. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010018/199.

(150010972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

**Neptune Property Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.186.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

T-C Neptune Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192184 ("T-C Neptune Holdings S.à r.l."),

hereby represented by Me Catherine Kremer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 December 2014.

Nemab S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred thirty-six euro (EUR 12,536.-), with registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153353 ("Nemab S.à r.l." and, together with T-C Neptune Holdings S.à r.l., the "Shareholders"),

hereby represented by Me Catherine Kremer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 December 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Neptune Property Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 6 November 2014, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192186 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 5 December 2014, not yet published.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To fully restate article 2 of the articles of incorporation of the Company including the corporate object of the Company which shall be amended as follows:

"The object of the company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, for the benefit of the companies and undertakings forming part of the group of which the company is a member. The company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier."

2 To fully restate article 12 of the articles of incorporation of the Company.

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders resolved to fully restate article 2 of the articles of incorporation of the Company including the corporate object of the Company which shall forthwith read as follows:

“The object of the company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, for the benefit of the companies and undertakings forming part of the group of which the company is a member. The company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.”

### *Second resolution*

The Shareholders resolved to fully restate article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

“The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

In case a board of managers is formed, the following rules shall apply:

The board of managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers (the “Secretary”).

The board of managers will meet upon call by the Chairman, if one has been appointed, or any two (2) managers. A meeting of the board of managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman, if any, will preside over all meetings of the board of managers, except that in his absence the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting. If no Chairman has been appointed, a chairman pro tempore may be appointed by the board of managers for a board meeting at the majority of the managers present or represented at such board meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the board of managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the board of managers may from time to time determine.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy. Any manager may represent one or several members of the board of managers.

A quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the managers attending or the Chairman (or chairman pro tempore, as the case may be) of the meeting (if any) and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

The manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two (2) managers if more than one manager has been appointed.

The company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the sole manager or the board of managers, but only within the limits of such special power.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
ont comparu:

T-C Neptune Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 («T-C Neptune Holdings S.à r.l.»),

ici représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2014.

Nemab S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent trente-six euros (EUR 12.536,-), dont le siège social est au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192182 («Nemab S.à r.l.» et, ensemble avec T-C Neptune Holdings S.à r.l., les «Associés»),

ici représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2014.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Neptune Property Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2014, pas encore publié et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192186 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 5 décembre 2014, pas encore publié.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Refonte de l'article 2 des statuts de la Société contenant l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son propre nom et pour son propre compte.

La société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la société fait partie. La société peut donner en gage, transférer, grever ou autrement créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.»

2 Refonte de l'article 12 des statuts de la Société.

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de procéder à la refonte de l'article 2 des statuts de la Société afin de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son propre nom et pour son propre compte.

La société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la société fait partie. La société peut donner en gage, transférer, grever ou autrement créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.»

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de procéder à la refonte de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où un conseil de gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance (le «Secrétaire»).

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président, si un Président a été nommé, ou sur convocation de deux (2) gérants. Une réunion du conseil de gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le requièrent.

Le Président, si un Président a été nommé, présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance peut désigner un autre membre du conseil de gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si un Président n'a pas été nommé, un président pro tempore peut être nommé par le conseil de gérance pour une réunion du conseil de gérance à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du conseil de gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du conseil de gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise

pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Les résolutions des gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le Président (ou le président pro tempore, le cas échéant) de la réunion (s'il y en a) et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le gérant unique ou par deux gérants agissant conjointement si plus d'un gérant a été nommé.

Les gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2014. REM/2014/2769. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010005/266.

(150010678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

---

### **Eairy Moar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.602.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011227/10.

(150013359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

---

**GS Tele I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.750.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of November,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Stichting GS Tele I, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at 200, Prins Bernhardplein, NL 1097 JB Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mrs Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal. Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

(I) The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of GS Tele I S.à r.l., having its registered office 6, rue Eugène Ruppert, L 2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.750, incorporated by a deed of Me Paul FRIEDERS on 12 September 2008, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 October 2008, No. 2451 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Me Francis KESSELER on 23 December 2013, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 May 2014, number 1111;

(II) The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.) each;

(III) The sole shareholder has resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

(IV) The sole shareholder has resolved to fix the number of liquidators at one and to appoint Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 96848, as liquidator of the Company.

(V) The sole shareholder has resolved to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of partners in the cases provided for by law.

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory

- The liquidator may, under its own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his/her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

**A COMPARU:**

Stichting GS Tele I, une fondation (Stichting) constituée sous les lois des Pays Bas, ayant son siège social aux Pays Bas à 200, Prins Bernhardplein, NL 1097 JB Amsterdam, Pays Bas, ici représentée par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I. La comparante est le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de GS Tele I S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L 2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.750, constituée par acte du Me Paul FRIEDERS le 12 septembre

2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 octobre 2008, numéro 2451 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me.Francis KESSELER le 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mai 2014 sous le numéro 1111;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01, ) chacune.

III. L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

IV. L'associé unique a décidé de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue Eugene Ruppert, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96848, comme liquidateur de la Société.

V. L'associé unique a décidé de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi

- Le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire.

- Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante avec le notaire a signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16161. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015010636/86.

(150011803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

### **Strategic Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.692.

### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of the month of December.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

#### THERE APPEARED:

1. Strategic Partners MHF S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Maître Amaury Lambert, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York (USA), on 18 December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Strategic Partners Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well



as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

## C. Decisions of the shareholders

### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

## D. Management

### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

### Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of any manager of the Company, or (ii) by the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision****Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Strategic Partners MHF S.à r.l., aforementioned, for the total amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

### *Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Christian NEIRA, born in New York (USA) on 24 May 1969, professionally residing at 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158 (USA);

(ii) Yona FEDER, born in Colorado (USA) on 9 July 1978, professionally residing at 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158 (USA); and

(iii) Kimberly MARLAR, born in Colombia on 13 August 1972, professionally residing at 325 N. Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201 (USA).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

1. Strategic Partners MHF S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Maître Amaury Lambert, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA), le 18 décembre 2014, et

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom-Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Strategic Partners Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations en vue de sa réalisation par la vente, l'échange ou autre.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la seule signature de tout gérant de la Société, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.



22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Strategic Partners MHF S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associée*

L'associée, fondatrice, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - (i) Christian NEIRA, né à New York (USA) le 24 mai 1969, résidant professionnellement à 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158 (USA);
  - (ii) Yona FEDER, née à Colorado (USA) le 9 juillet 1978, résidant professionnellement à 605 Third Avenue, 22<sup>nd</sup> Floor, New York, NY 10158 (USA); et
  - (iii) Kimberly MARLAR, née en Colombie le 13 août 1972, résidant professionnellement à 325 N. Saint Paul Street, Suite 4900, Dallas, TX 75201 (USA).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAMBERT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16864. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010181/522.

(150010655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

### **Altisource Technology Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.694.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared the following:

Altisource Solutions S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twenty-one million four hundred sixty-three thousand and one dollars (USD 21,463,001.-) and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B147268;

represented by Mrs Inès Audran, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

#### **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Altisource Technology Solutions S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case

whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into two million (2,000,000) shares, with a par value of one United States dollar cent (USD 0.01.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived, if all Managers are present in person, by conference call or using any other means permitted by these Articles, or represented at the meeting or it may be waived by unanimous written consent by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Altisource Solutions S.à r.l mentioned above . . . . .	2,000,000 shares	20,000 USD
Total: . . . . .	2,000,000 shares	20,000 USD

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

### Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31<sup>st</sup> December 2014.

### Resolutions of the Sole Shareholder

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. William Shepro, born in Connecticut, United States of America, on 17 March 1969, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Kevin Wilcox, born in New Jersey, United States of America, on 13 March 1964, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Michelle Esterman, born in Florida, United States of America, on 21 April 1972, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Resolved that the registered office shall be at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Altisource Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de vingt-et-un million quatre cent soixante-trois mille un dollars américains (USD 21.463.001,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147268,

représentée par Madame Inès Audran, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Altisource Technology Solutions S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances

anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en deux millions (2.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain cent (USD 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.



L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen autorisé par les présents Statuts, ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance ou avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Altisource Solutions S.à r.l, mentionnée ci-dessus . . . . .	2.000.000 parts sociales	USD 20.000,-
Total: . . . . .	2.000.000 parts sociales	USD 20.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-)

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. William Shepro, né dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mars 1969, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Kevin Wilcox, né dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 13 mars 1964, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme Michelle Esterman, née en Floride, Etats-Unis d'Amérique, le 21 avril 1972, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Audran, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64420. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009431/582.

(150010800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

### **Lemon Tree S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.866.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 12 janvier 2015.

F. VIGNERON.

Référence de publication: 2015011448/10.

(150013511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

**GVBB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 735.403,62.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.660.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Belden Europe B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Venlo, the Netherlands and its office address at Edisonstraat 9, 5928 PG Venlo, the Netherlands,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Such proxy, initialed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached hereto for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "GVBB Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.660 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 July 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1956 dated 21 September 2010 and lastly amended by a deed enacted on 25 March 2014 by Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1485 dated 10 June 2014.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 45,452,042.75 (forty five million four hundred fifty two thousand forty-two United States Dollars and seventy-five cents) so as to decrease it from its current amount of USD 46,187,446.37 (forty six million one hundred eighty seven thousand four hundred forty six United States Dollars and thirty seven cents) to an amount of USD 735,403.62 (seven hundred thirty-five thousand four hundred three United States Dollars and sixty-two cents) by the cancellation of 81,786,451 (eighty-one million seven hundred eighty-six thousand four hundred fifty-one) shares without a nominal value;
3. Approval of the subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution;
4. Approval of the delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the payment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 2. above; and
5. Miscellaneous.

*First resolution:*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 45,452,042.75 (forty five million four hundred fifty two thousand forty-two United States Dollars and seventy-five cents) so as to decrease it from its current amount of USD 46,187,446.37 (forty six million one hundred eighty seven thousand four hundred forty six United States Dollars and thirty seven cents) to an amount of USD 735,403.62 (seven hundred thirty-five thousand four hundred three United States Dollars and sixty-two cents) by the cancellation of 81,786,451 (eighty-one million seven hundred eighty-six thousand four hundred fifty-one) shares without a nominal value.

The Sole Shareholder further resolved that the decrease of the share capital of the Company will be carried out by means of a repayment to the Sole Shareholder by an amount of USD 45,452,042.75 (forty five million four hundred fifty two thousand forty-two United States Dollars and seventy-five cents).

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder amends the article 5 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at seven hundred thirty-five thousand four hundred three United States Dollars and sixty-two cents (USD 735,403.62), divided into one million three hundred twenty-three thousand two hundred eighty-six (1,323,286) shares without nominal value.”

*Fourth resolution:*

The Sole Shareholder delegates to the board of managers of the Company the power

(i) to determine the practicalities of the payment to the Sole Shareholder and in particular the form of the payment which can be in cash and/or kind and

(ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the payment.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Belden Europe B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais ayant son siège statutaire à Venlo, Pays-Bas et son siège social à Edisonstraat 9, 5928 PG Venlo, Pays-Bas,

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée (l'«Associé Unique») de «GVBB Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1956 en date du 21 septembre 2010, dernièrement modifié par un acte reçu le 25 mars 2014 par Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 en date du 10 juin 2014,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.660 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la réduction du capital social de la Société d'un montant de 45.452.042,75 USD (quarante-cinq millions quatre cent cinquante-deux mille quarante-deux Dollars Américains et soixante-quinze centimes) afin de le réduire de son montant actuel de 46.187.446,37 USD (quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-six Dollars Américains et trente-sept centimes) à un montant de 735.403,62 USD (sept cent trente-cinq mille quatre cent trois Dollars Américains et soixante-deux centimes), par l'annulation de 81.786.451 (quatre-vingt-un million sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante et une) parts sociales sans valeur nominale;

3. Approbation de la modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente;

4. Approbation de la délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités pratiques du paiement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite dans la résolution 2. ci-dessus; et

5. Divers.

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale et reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 45.452.042,75 USD (quarante-cinq millions quatre cent cinquante-deux mille quarante-deux Dollars Américains et soixante-quinze centimes) afin de le réduire de son montant actuel de 46.187.446,37 USD (quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-six Dollars Américains et trente-sept centimes) à un montant de 735.403,62 USD (sept cent trente-cinq mille quatre cent trois Dollars Américains et soixante-deux centimes), par l'annulation de 81.786.451 (quatre-vingt-un million sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante et une) parts sociales sans valeur nominale.

L'Associé Unique décide en outre que la réduction de capital social de la Société s'effectuera au moyen d'un remboursement à l'Associé Unique d'un montant de 45.452.042,75 USD (quarante-cinq millions quatre cent cinquante-deux mille quarante-deux Dollars Américains et soixante-quinze centimes).

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à est fixé à 735.403,62 USD (sept cent trente-cinq mille quatre cent trois Dollars Américains et soixante-deux centimes) divisé en 1.323.286 (un million trois cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales sans valeur nominale.»

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique délègue au conseil de gérance de la Société le pouvoir

(i) de déterminer les modalités pratiques du paiement à l'Associé et en particulier la forme du paiement qui pourra être en espèce et/ou en nature, et

(ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le paiement.

*Frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

DONT ACTE, a la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010637/159.

(150012331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

**SBSAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 162.166.

L'an deux mille quinze, le cinq janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

La société "AFB Services Limited", ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1370262, ici représentée par

Monsieur Claude VANPARYS, administrateur de sociétés, né à Ostende (Belgique), le 20 juillet 1968, demeurant L-9180 Oberfeulen, 13 D route d'Arlon;

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 2 janvier 2015 à Luxembourg,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «SBSAL S.à r.l.», avec siège social à L-9775 Weicherdange, Maison 11B,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 1 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2160 du 14 septembre 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 162.166

agissant en sa qualité d'associé et de propriétaire de la totalité des parts sociales, émises par la société à responsabilité limitée précitée

réuni en assemblée générale et déclarant que cette assemblée peut valablement délibérer, a pris la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de Weicherdange à L-9631 Allerborn, maison 15 et en conséquence décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Allerborn. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

*Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude VANPARYS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 7 janvier 2015. Relation: DAC/2015/205. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010195/51.

(150010882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.